

Procès-Verbal du conseil municipal
du vendredi 15 mars 2024 à 17h30

Nombre de membres : 11

Présents : 8

Absents : 3

Procurations : 2

Votants : 10

Etaient présents :

Marie-Pierre DRAIN, Maire de Lalley,
Sandrina SIMOES, Première adjointe,
Guy ZANARDI, deuxième adjoint,
Jean-François CLAUDE, troisième adjoint,
Guillaume GIRAUD, Conseiller Municipal,
Bernd HOFMANN, Conseiller Municipal,
Marion MICOUD, Conseillère Municipale,
Philippe SIONNEAU, Conseiller Municipal.

Absents

Jacques CAUCHARD, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Guillaume GIRAUD.
Elise CHAFKI, Conseillère Municipale, absente, pouvoir donné à Sandrina SIMOES,
Myriam PASCALE, Conseillère Municipale était absente, pas de pouvoir

Le Quorum étant atteint, Madame la Maire, Présidente du Conseil Municipal, ouvre la séance du 15 mars 2024 à 17h30.

Madame la Maire demande à l'assemblée du conseil de désigner un secrétaire pour cette séance. Jean-François CLAUDE se porte candidat.

Jean-François CLAUDE est désigné à l'unanimité des membres présents pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame la Maire demande aux conseillers de bien vouloir signer la feuille de présence pour ce conseil.

Madame la Maire demande au Conseil si tout le monde a été destinataire du compte rendu du Conseil Municipal, en date du 26 janvier 2024. Elle demande si le contenu de ce compte rendu est fidèle aux débats, pour faciliter elle en rappelle les questions qui étaient à l'ordre du jours. Elle demande s'il y a des remarques ou des demandes de modifications. Elle en rappelle l'ordre du jour :

1/ ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE : PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION

2/ AFFOUAGE 2024 : EXPLOITATION ET TARIFS

3/ AUTORISATION PRELEVEMENT TRESORERIE

4/ DEMANDE DE REDUCTION SUR FACTURE D'EAU

Madame la Maire demande au conseil son avis sur le compte rendu et d'approuver le PV, Madame la Maire propose alors de passer au vote :

Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Le compte rendu du conseil du 26 janvier 2024 est en conséquence approuvé dans son intégralité.

Madame la Maire fait circuler la feuille d'émargement pour l'approbation du PV du conseil du 26 janvier 2024.

Madame la Maire propose de passer à l'ordre du jour communiqué aux conseillers municipaux dans la convocation du conseil en date du 12 mars 2024, la liste des délibérations à voter par le Conseil municipal : Il est précisé que pour chaque question mis à l'ordre du jour, les documents afférents ont été communiqués aux membres du Conseil par courriers électroniques avec la convocation du 12 mars 2024, affiché le même jour :

- 1) Approbation du compte de gestion 2023 pour le budget principal de la commune
- 2) Approbation du compte administratif 2023 pour le budget principal de la commune
- 3) Affectation des résultats 2023 au budget de la commune 2024
- 4) vote des taux des taxes directes locales 2024
- 5) Vote des subventions du budget primitif de la commune pour 2024
- 6) Vote du Budget primitif 2024 de la commune
- 7) Approbation du compte de gestion 2023 pour le budget de l'eau et de l'assainissement.
- 8) Approbation du compte administratif 2023 pour le budget de l'eau et de l'assainissement.
- 9) Affectation des résultats 2023 au budget de l'eau et de l'assainissement pour 2024
- 10) Vote du Budget primitif 2024 pour le budget de l'eau et de l'assainissement pour 2024
- 11) Approbation du compte de gestion 2023 pour le budget de l'Auberge.
- 12) Approbation du compte administratif 2023 pour le budget de l'Auberge.
- 13) Affectation des résultats 2023 au budget de L'Auberge pour 2024
- 14) Vote du Budget primitif 2024 pour le budget de l'Auberge pour 2024
- 15) Autorisation de subventions pour les panneaux commémoratifs ONAC-VG
- 16) Autorisation de subventions pour la rénovation de la tombe de Francisque FORET
- 17) Mutuelle participation centre de Gestion.
- 18) Espace Giono – Changement tarif livre Giono

1) Approbation du compte de gestion 2023 pour le budget principal de la commune

Madame la Maire donne la parole à Madame Sandrina SIMOES, Première Adjointe, en charge des finances, qui rappelle à l'assemblée la réunion de travail du 29 février 2024 au cours de laquelle les conseillers ont pris connaissance des chiffres alors encore provisoire des comptes. Elle rappelle au conseil que le compte de gestion est établi par le trésorier public il doit être rigoureusement égal au compte administratif établi par l'ordonnateur de la commune (la Maire)

Madame Sandrina SIMOES demande au conseil si tous le conseillers ont bien été destinataires des documents, elle présente les chiffres à l'aide d'un tableau et met l'accent sur le juste l'équilibre budgétaire dans la section de fonctionnent entre dépenses et recettes

Elle détaille l'évolution des dépenses et recettes. Pour la section d'investissement.

Dépense reportées à réinscrire 2024 et présente les possibilités d'affectation des résultats

Aucune question n'étant posée, elle propose le passer au vote :

Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

2) Approbation du compte administratif 2023 pour le budget principal de la commune

Madame Sandrina SIMOES explique que le Compte Administratif est comme le compte de gestion les résultats financier de la commune. Contrairement au compte de Gestion, le compte administratif réalisé par le Trésorier Public en charge de la comptabilité, le compte administratif est réalisé par l'ordonnateur des dépenses de la commune : Madame la Maire.

Lors de son exposé Madame SIMOES détaille les tableaux quelle projette a l'appuis de son discours et s'attache à montrer la cohérence avec le compte de Gestion. A la fin de son exposé elle demande s'il y a des questions. Devant l'absence de question le conseil passe au vote. Avant que ce dernier ne se produise, Madame la Maire quitte la salle du conseil puisqu'il s'agit de sa gestion :

Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	0

3) Affectation des résultats 2023 au budget de la commune 2024

Madame SIMOES, laisse la parole à Emilie DAVID, Secrétaire de la commune reprend les chiffres des résultats des Comptes de 2023 et donne l'explication de leur affectation sur le budget Primitif 2024. L'explication étant donnée les conseillers peuvent passer au vote.

Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

4) vote des taux des taxes directes locales 2024

Madame SIMOES explique au conseil que construire le budget Primitif de la commune il nous faut au préalable déterminer le tarif des taxes locales. Elle rappelle que celles-ci

augmenteront de façon mécanique de 4% (Taxe foncière) comme elles avaient augmenté l'an dernier de 7,8%. Lors de la réunion de travail du 29 février 2024, préparatoire au budget, il avait été décidé de ne pas augmenter la part communale des taxes, le budgets a donc été construit sur cette base : et vous est présenté au vote :

Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

5 Vote des subventions du budget primitif de la commune pour 2024

Dernier point avant de passer au vote du budget primitif de la commune l'attribution des subventions aux associations. Madame la Maire explique qu'une possibilité de 3000 € était à la répartition. Elle propose une liste aboutissant à 2450 €. Les critères de répartition sont pour elle, associations de Lalley, associations du Trièves recevant dans ses activités des Lalleyrous, Associations ayant remplies les dossiers de demandes de façon complète.

Comme chaque année certains conseillers auraient aimé faire plus pour les associations. Madame la Maire dit que bien sur cela pourrait être possible mais que le budget est particulièrement contraint et qu'automatiquement cela sera au détriment d'un investissement. Finalement tout le monde convient que la liste proposée est la meilleure option

Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	1

6) Vote du Budget primitif 2024 de la commune

Après avoir remercié le conseil Madame la Maire redonne la parole à Madame Sandrina SIMOES qui présente le budget primitif l'aide de tableaux exposant la section de fonctionnement équilibré en recettes et dépenses a la somme de 475 950 €.

La section d'investissement elle aussi est équilibrée pour la somme de 268 000€

Madame SIMOES et Madame la Maire mettent l'accent sur le fait qu'après les précédentes années ou il a surtout fallu faire du rattrapage dans beaucoup de domaines, financer le règlement de certains emprunts, le budget présenté s'il était aussi contraint permettait des investissements d'avenir certes encore modérés mais réalisable si nous obtenons les subventions demandées.

Madame la Maire met l'accent sur le réaménagement de la Mairie afin d'adapter les services municipaux à l'accueil des personnes à mobilité réduite, l'équipement de notre tracteur d'une épareuse (d'occasion). Ce sera aussi les investissements pour le 80^e anniversaire de la Libération et fêter dignement les héros de 1944.

Le vote du budget 2024 est proposé à l'équilibre en recettes et dépenses pour un total de 744 550 €

Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

7) Approbation du compte de gestion 2023 pour le budget de l'eau et de l'assainissement.

Comme il a été fait pour le budget de la commune, Madame SIMOES détaille les dépenses et les recettes tant pour le fonctionnement que l'investissement pour budget de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2023 solde excédentaire.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

8) Approbation du compte administratif 2023 pour le budget de l'eau et de l'assainissement.

Madame SIMOES décrit le compte Administratif de budget de l'eau et de l'assainissement qui doit être strictement égal au compte de Gestion. . Devant l'absence de question le conseil passe au vote. Avant que ce dernier ne se produise, Madame la Maire quitte la salle du conseil puisqu'il s'agit de sa gestion :

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

9) Affectation des résultats 2023 au budget de l'eau et de l'assainissement pour 2024

Madame SIMOES, laisse la parole à Emilie DAVID, Secrétaire de la commune reprend les chiffres des résultats des Comptes de 2023 et donne l'explication de leur affectation sur le budget Primitif 2024. L'explication étant donnée les conseillers peuvent passer au vote.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

10) Vote du Budget primitif 2024 pour le budget de l'eau et de l'assainissement pour 2024

Budget primitif de l'eau et de l'assainissement pour 2024 est proposé sans aucune augmentation des tarifs

Sandrina SIMOES procède à la lecture des différents comptes et chapitres fonctionnement puis investissement et fait remarquer que le deus section sont en équilibre. Le budget global est donc lui-même en équilibre. Aucune question n'étant posée, elle propose de passer au vote :

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

11) Approbation du compte de gestion 2023 pour le budget de l'Auberge.

Madame Sandrina SIMOES en préambule rappelle que nous avons pris une décision modificative du budget municipal afin d'abonder la section d'investissement du budget de l'Auberge afin de pour remplacer la chaudière de l'établissement. Les travaux ayant pris du retard la somme a été placé en reste à réaliser.

Comme il a été fait pour le budget de la commune, Madame SIMOES détaille le dépenses et les recettes tant pour le fonctionnement que l'investissement pour budget de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2023 solde excédentaire.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

12) Approbation du compte administratif 2023 pour le budget de l'Auberge.

Madame SIMOES décrit le compte Administratif de budget de L'auberge qui doit être strictement égal au compte de Gestion. Devant l'absence de question le conseil passe au vote. Avant que ce dernier ne se produise, Madame la Maire quitte la salle du conseil puisqu'il s'agit de sa gestion :

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

13) Affectation des résultats 2023 au budget de L'Auberge pour 2024

Madame SIMOES, laisse la parole à Emilie DAVID, Secrétaire de la commune reprend les chiffres des résultats des Comptes de 2023 et donne l'explication de leur affectation sur le budget Primitif 2024 de l'auberge. L'explication étant donnée les conseillers peuvent passer au vote.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

14) Vote du Budget primitif 2024 pour le budget de l'Auberge pour 2024

Sandrina SIMOES procède à la lecture des différents comptes et chapitres fonctionnement puis investissement et fait remarquer que le deus section sont en équilibre. Le budget global est donc lui-même en équilibre. Aucune question n'étant posée, elle propose de passer au vote :

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

15) Autorisation de subventions pour les panneaux commémoratifs

Madame la Maire remercie chaleureusement Madame SIMOES pour la fabrication de ce budget et Madame DAVID pour l'aide qu'elle lui a apporté. Elle propose de faire des demandes de subventions afin de participer à la création de panneaux commémoratifs et pédagogiques Pour les événement du 10 juillet 1944

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

16) Autorisation de subventions pour la rénovation de la tombe de Francisque FORET

Madame la Maire propose de faire des demandes de subventions afin de participer à la l'hommage à francisque FORET arrêté le 2 juillet 1944 à Lalley et assassiné le 3 à Mens, inhumé à Lalley le 5. Il s'agit de réaliser une plaque commémorative apposé sur son ancien restaurant si le propriétaires actuels donnent leur aval et de la restauration de la tombe.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

17) Mutuelle participation centre de Gestion.

Pour ce point Numéro 17 Madame SIMOES reprend la parole et explique que l'on autorise la mairie autorise le centre à lancer le contrat cadre pour participation à la mutuelle

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

18) Espace Giono – Changement tarif livre Giono

Philippe SIONNEAU conseiller municipal et responsable de l'espace Giono rappelle que le conseil fixe les tarifs des ouvrages vendu dans l'espace. Il y a quelque années les bénévoles avaient édité un ouvrage sur Edith BERGER le prix de revient tournais autour de 13€ et le prix de vente à 20€. Ce livre ne se vend pas d'autres sur l'artiste sont moins cher. Monsieur SIONNEAU propose de baisser le Tarif à 15€

Plusieurs conseiller posent des questions mais il s'avère que tout le monde est d'accord sur la proposition.

Madame la Maire propose de passer au vote :

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Considérant que l'ensemble des points à voir ont été vus, qu'il n'y a aucune demande du conseil, Madame la Maire prononce la clôture du ce conseil du 15 mars 2024 à 19h52.

Le secrétaire de Séance,
Jean-François CLAUDE
3e adjoint au maire

